

Pour une autre mondialisation

Extraits du texte de **RESOLUTION GENERALE** votée en CONGRES 2002 du SNE
(...) **Le Syndicat National de l'Environnement** s'oppose à l'idée selon laquelle la liberté du commerce aurait une valeur supérieure à la sauvegarde de l'environnement ou à la dignité de l'homme au travail.

(...) Le SNE affirme qu'il n'y a pas moyen de concevoir un avenir harmonieux à long terme autrement qu'en créant les conditions d'une production propre, d'un commerce équitable et d'un développement solidaire. (...)

(...) Nous devons refuser et combattre les courants d'idée qui placent l'emploi comme une variable d'ajustement économique (les plans sociaux). Dans la même logique la lutte contre le travail précaire qui engendre des milliers de travailleurs pauvres, est aussi notre priorité. "Travailler moins pour travailler TOUS", dans de bonnes conditions de vie, demeure l'enjeu incontournable de notre action syndicale.

(...) Le SNE réaffirme son attachement aux valeurs des services publics (santé, éducation, justice, emploi, transport, logement, culture, énergie et environnement) de qualité, seuls garants de l'égalité d'accès à tous sur l'ensemble du territoire.

(...) La décentralisation n'est positive que si elle va dans le sens du renforcement et de l'amélioration des services publics. (...)

Positionnement du SNE dans les luttes sociales

(...) Les politiques environnementales ne pourront être efficaces qu'en s'appuyant sur des valeurs que le SNE a toujours fait siennes : la priorité donnée d'abord à l'homme dans la société avant l'économie, la recherche de la qualité de la vie pour tous, la solidarité entre les pays développés et les pays en développement, la démocratie participative.

(...) Conformément à ses missions, le ministère chargé de l'environnement se doit de promouvoir une politique d'**éducation à l'environnement** pour faire partager ses objectifs par le plus grand nombre.

(...) Le développement de l'utilisation des **énergies** solaire, éolienne ou géothermique, autres **alternatives au « tout nucléaire »** nécessite un positionnement visible de l'Etat.

(...) Le SNE demande qu'un débat public soit mené sur la politique énergétique française.

(...) Le SNE réaffirme le rôle du Ministère chargé de l'environnement comme **ministère de l'eau** ; il demande une réorganisation claire des services de l'Etat, notamment en matière de police de l'eau et de la pêche, conforme à ce rôle.

Politique environnementale

(...)Le SNE dénonce l'abandon d'une réelle politique des économies d'énergie et demande la reprise d'un programme touchant le secteur public.

Projet du SNE pour le Ministère chargé de l'Environnement

(...) Le renforcement du Ministère chargé de l'environnement passe nécessairement par la gestion en propre de l'ensemble de son personnel et par l'exercice d'une vraie tutelle, avec de réelles orientations politiques et techniques coordonnées, sur ses établissements publics, qui sont le complément indispensable à l'action de ses services.



(...) Le SNE propose l'aide au développement d'une **agriculture** durable et des emplois qu'elle génère, intégrant la préservation des écosystèmes et le maintien des paysages naturels et ruraux. Cela implique un changement radical de la politique commerciale, des aides et des primes [de la PAC]. (...) Le SNE s'oppose à toute modification artificielle du génome à des fins alimentaires et surtout commerciales et d'une manière générale à la **brevetabilité du vivant**.

(...) Le SNE exige que l'Etat inverse réellement la politique des **transports** en faveur du rail, ferroutage ou des systèmes de navettes ferroviaires. De même, le SNE pense que le transport fluvial ou le cabotage sont des solutions alternatives au "tout camion".

(...) Le SNE rappelle que les espaces naturels, les espèces sauvages, les paysages, la diversité, qui constituent des **équilibres biologiques fragiles**, font partie de notre patrimoine commun. Déclarées d'intérêt général depuis 1976, leur préservation et leur gestion constituent une politique environnementale primordiale, dont l'Etat est le garant.

(...) L'explosion de l'usine AZF à Toulouse a mis en évidence la carence de l'Etat et des collectivités locales vis à vis de la prise en compte du **risque industriel** dans les décisions d'implantations industrielles et d'urbanisation. Le SNE demande que les réglementations existantes (ou futures) soient appliquées et que les moyens de contrôle soient renforcés.(...)

L'indépendance du Ministère chargé de l'environnement vis à vis des ministères « aménageurs » (Agriculture, Equipement, Industrie, ...), des lobbies économiques, des lobbies associatifs (chasse, pêche, ...) sera une condition nécessaire de son efficacité et passe par la création de services propres à chaque niveau d'intervention de l'Etat.

Le SNE exige que le Ministère chargé de l'environnement ne limite pas son rôle à la réglementation répressive ou à la réparation des dégâts, et qu'il intègre complètement la composante environnementale dans les domaines de l'économie pour engager notre pays dans la voie d'un développement soutenable.

(...) La création d'un **corps de catégorie A de « l'environnement »** permettra au Ministère chargé de l'environnement de trouver sa véritable dimension :

- elle sera la suite logique de la création des corps C et B de l'environnement. Il est indispensable d'offrir à ces catégories un **déroulement de carrière** identique aux autres fonctionnaires pour que ces métiers soient attractifs.
- elle permettra d'adapter les recrutements aux formations initiales indispensables à l'exercice des métiers du ministère dans toutes leurs spécialités en prévoyant le **recrutement** sur titre.
- elle devra permettre l'**intégration des contractuels** et des titulaires des autres corps, par un droit d'option.

(...) A l'instar des autres ministères, le Ministère chargé de l'environnement doit pouvoir disposer de corps propres sur statuts interministériels pour l'ensemble des **corps administratifs (A, B, C)**. Dans l'immédiat, la création d'un cadre d'emploi unique des contractuels administratifs des établissements publics doit être mise à l'étude.



(...) Pour faire du Ministère chargé de l'environnement un ministère de plein exercice, le service public de l'environnement doit être présent aux **échelons régionaux et départementaux**.

La lisibilité du Ministère chargé de l'Environnement auprès des particuliers et des collectivités territoriales rend incontournable ces échelons.

Au niveau régional, le SNE propose de rapprocher puis de fusionner **DRIRE** (service des Installations Classées) et **DIREN**, et de placer cette structure sous l'autorité du Ministère chargé de l'environnement.

La nécessaire présence auprès des préfets de département nécessite la création à l'échelon **départemental d'une structure rattachée à la DIREN**, regroupant l'ensemble des personnels exerçant des missions régaliennes du Ministère chargé de l'Environnement. (...) Les missions assurées par l'ONCFS et le CSP et l'évolution future de ces missions font que l'existence de deux établissements distincts ne se justifie plus.

Le SNE préconise, dès à présent, à l'échelon départemental, le **rapprochement géographique - dans les mêmes locaux -, du CSP et de l'ONCFS**, pour mettre les métiers communs en synergie : ceci constitue la 1^{ère} étape avant la fusion complète de ces 2 établissements.

(...) Un rapprochement doit être engagé ensuite avec le Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL) et les Réserves Naturelles, pour créer à moyen terme une **"Agence Nationale des Espaces Naturels"**

(...) Une solution doit être trouvée à court terme afin de garantir la **pérennité des missions de l'IFEN et du CELRL**. Il faut mettre fin au scandale de la situation précaire de la majorité de leurs personnels.

(...) Le SNE reconnaît l'importance du rôle et de la place que tiennent les **associations de protection de la nature** dans les actions environnementales conduites au niveau national et local.(...)

(...) Le 1^{er} but recherché sera une **égalité de traitement et de salaire** entre différentes catégories :

- entre fonctionnaires et contractuels,
- entre filières techniques et administratives,
- quelle que soit l'origine ministérielle des personnels,
- quelle que soit l'affectation.

(...) Le SNE revendique dans tous les **statuts de contractuels** des mesures de promotion assises non seulement sur les postes à pourvoir au grade supérieur, mais aussi des mesures liées à l'effectif du grade comme garantie minimale de promotion.

(...) Le SNE combattra toute forme de **harcèlement** et dénoncera les méthodes de gestion des personnels qui s'appuient sur le manque de respect ou le dénigrement des agents et qui utilisent des outils de contrôle du travail apparentés au flicage. Le manque chronique de personnels sur certains postes ne doit pas être compensée par une pression exercée sur les agents ou l'utilisation systématique de vacataires.

Politique
revendicative
du SNE
pour la gestion
du personnel

Le SNE revendique le droit pour tous à une véritable carrière au sein du Ministère chargé de l'environnement.

Au-delà de l'augmentation des postes pour répondre à l'adéquation des moyens et des missions, le SNE préconise que la **responsabilisation** des agents, leur formation, la stabilité des postes et des structures caractérisent le travail au ministère.

(...) Dans le cadre de la loi de résorption de la **précarité** le SNE exige pour les contractuels l'ouverture de concours permettant :

- la titularisation sur place,
- la reprise de l'ancienneté,
- le maintien des rémunérations.

(...) Le SNE revendique une politique volontariste d'emploi des **travailleurs handicapés**, y compris une véritable prise en charge des difficultés de ces travailleurs.(...)

Le SNE doit établir des contacts avec **les grandes associations** dont l'action et la réflexion ont des liens avec le service public de l'environnement, dès lors que leurs principes politiques peuvent converger avec ceux du SNE.

Le cas échéant, le SNE participera à ces actions et réflexions. A ce titre, le SNE renouvelle son adhésion à **ATTAC** et cherchera à lui apporter sa part de réflexion dans le domaine de l'environnement.

(...) Le SNE s'engage à réfléchir et à mettre en oeuvre des mesures favorisant la **participation des femmes** en son sein.

(...) Le SNE agira en **intersyndicale** dès que l'action est conforme aux principes du SNE, compatible avec sa politique revendicative et de nature à servir les intérêts des personnels ou du service public dans son ensemble.

Outils et moyens du SNE

(...) L'identité du SNE réside dans l'équilibre entre son implication politique dans la construction d'un service public de l'environnement et son engagement constant pour la défense des personnels, qu'ils soient de statut public ou privé.

